



Communiqué 2021-02

POUR AFFICHER S.V.P.

Le 8 janvier 2021

Bonjour à toutes et tous,

Mercredi dernier, soit le 6 janvier 2021, le gouvernement a fait le point sur les mesures de prévention contre la COVID-19. Bien qu'il n'y ait pas de nouvelles restrictions significatives qui viennent affecter notre travail à la SAQ, certaines demandent des précisions.

Pendant la période où le couvre-feu sera en vigueur, les succursales fermeront au plus tard à 19h30. Pour ceux et celles qui sont à l'horaire au-delà du couvre-feu, votre horaire sera maintenu pour faire des tâches telles que la mise en tablette, dépalettisation, etc. La SAQ vous fournira une preuve de travail afin que vous puissiez circuler légitimement après le couvre-feu. Il est aussi à noter qu'il n'y aura pas de changement de succursale, et les remplacements de longue durée seront respectés conformément à la convention collective.

Pour les 65 ans et plus et les parents, rien ne change par rapport à la situation actuelle. Bien que le gouvernement ait émis des recommandations concernant les 65 ans et plus, celles-ci ne sont pas enchâssées dans un décret. La CNESST et la santé publique n'ont pas de position ferme qui recommanderait le retrait de ces travailleurs. Pour ce qui est des parents, le maintien de l'ouverture des écoles et des CPE justifie le statu quo pour l'employeur.

Nous continuons nos représentations auprès de l'employeur, afin de nous assurer que la convention collective est respectée dans ces temps extraordinaires.

Solidairement,

L'exécutif du SEMB SAQ (CSN)